

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 2 JUILLET 2013 à 18H30

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 2 juillet 2013 à 18h30 sous la présidence de M. Marc BARBIER, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents à l'exception de Mmes Elisabeth BRUNET, Juliette MARISSAL, Kelly LAURENCE et Mrs Olivier GRIMAUX, procuration à M. Dominique GOMART, Thierry DELAMARE.

M. Bruno LEBLANC est nommé secrétaire de séance.

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, M. le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'enseignant d'assurer la partie péri scolaire en mettant en place des activités diverses, de 16h00 à 16h30, puis de garantir une étude dirigée le soir de 16h30 à 17h30.

Les membres du conseil, après en avoir délibéré, sont favorables à cette proposition et l'enseignant sera rémunéré par la commune pour ce travail supplémentaire selon le barème en vigueur.

Il est à souligner que les activités du péri scolaire et l'étude dirigée seront gratuites pour les enfants concernés.

Le conseil décide à l'unanimité des membres présents, d'adhérer auprès de l'association les H'Amis des mots et de s'acquitter de la cotisation liée à cet effet, d'un montant de 60 €.

Le Maire présente ensuite plusieurs devis émanant de l'entreprise Bonnabaud concernant des travaux de mise en conformité dans la salle polyvalente, dans les salles de classe, pour le remplacement de 3 coffrets de connexion sur poteaux d'éclairage, et la mise en place d'une goulotte dans la Mairie, pour un montant global de 3481,67€ TTC.

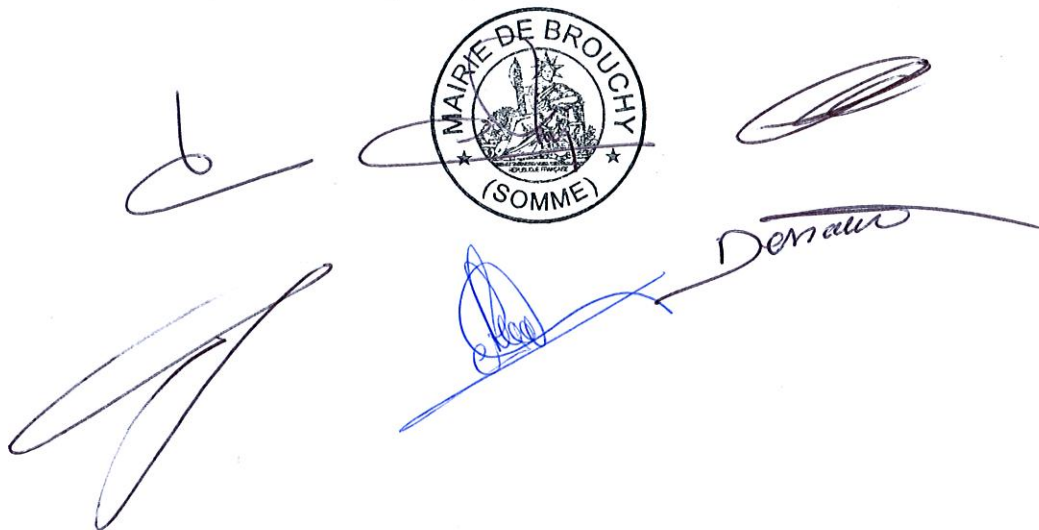
Après délibération, le conseil décide de confier ces travaux à l'entreprise Bonnabaud.

Monsieur le Maire soumet également un devis provenant de l'entreprise PierProp concernant la rénovation du Monument aux Morts de la Commune, pour un montant de 3040,13 € TTC.

Des subventions seront demandées d'une part au Conseil Général (entre 15 et 25 %) et d'autre part à l'Onac (20 %).

Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité des membres présents, à la réalisation de ces travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.



The image shows the official seal of the Municipality of Brouchy (Somme) in the center. The seal is circular with the text "MAIRIE DE BROUCHY" at the top and "(SOMME)" at the bottom. Inside the seal is a depiction of a church and a windmill. Surrounding the seal are several handwritten signatures in black ink. One signature is on the left, one is on the right, and a larger one is at the bottom left. A signature in blue ink is also present, with the word "Denatur" written in black ink next to it.